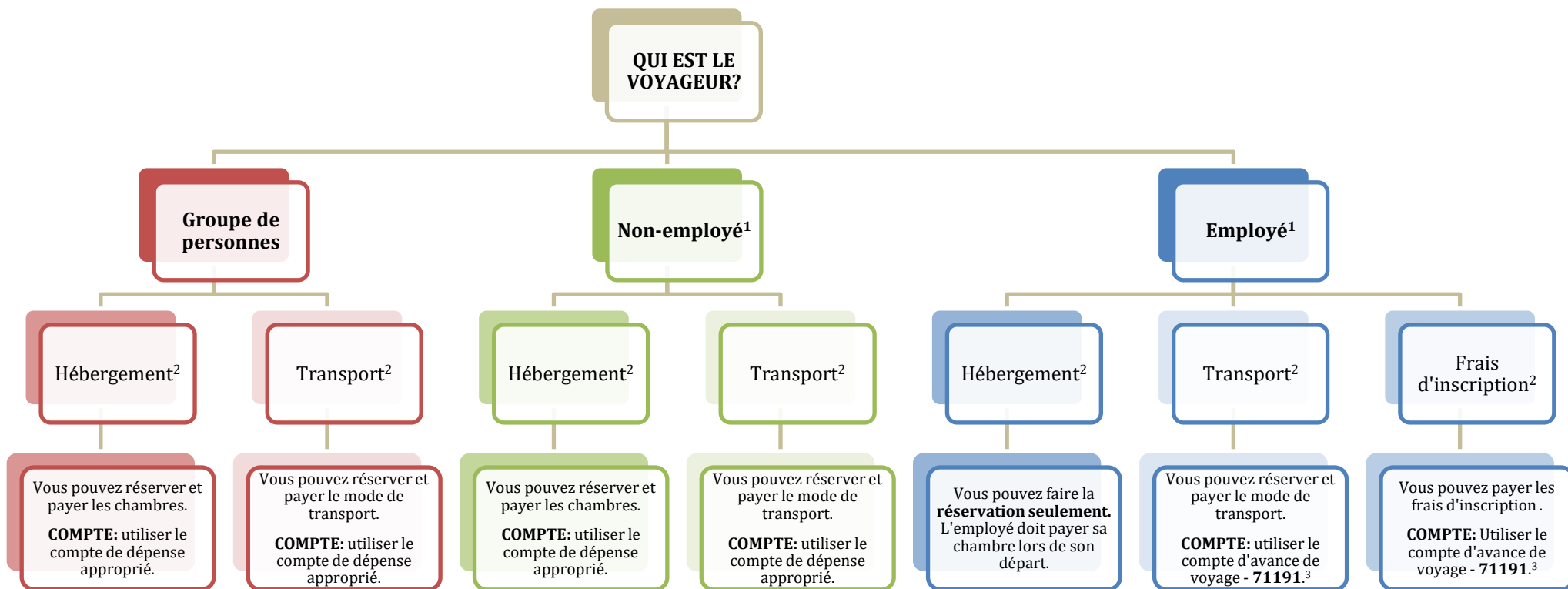


### ARBRE DÉCISIONNEL

#### Arrangements de voyage (Règlement 21)



#### NOTES

- 1 – Définitions au point 12.1 du [Règlement 21 – Remboursement aux particuliers des dépenses engagées pour le compte de l'Université.](#)
- 2 – Énumération des frais admissibles et des frais non-admissibles dans la [Méthode 16-11 – Remboursement des frais de voyage.](#)
- 3 – Voir la [Procédure pour réconcilier les dépenses de voyage faites sur la carte d'achat.](#)